



Les Amis de
la Confédération paysanne

FICHE DE MISSIONS

QU'EST CE QU'UN RÉFÉRENT LOCAL ?

Motivé, disponible, dynamique, fédérateur... la perle rare quoi ! Un adhérent Ami.e.s mais aussi et surtout un.e militant.e.

Le référent ou la référente locale est le **double point d'entrée d'un groupe** :

- ✓ pour les militant.e.s et sympathisant.e.s au niveau local
- ✓ pour le lien au national (information du local vers le national et du national vers le local). C'est l'initiateur d'une démarche locale et son principal moteur, fédérateur !

SON RÔLE

- ✓ Susciter puis entretenir la dynamique d'un groupe local
- ✓ Faire connaître l'association en étant présent dans des événements locaux (ex : table d'info / agenda de rencontre / apéro militant)
- ✓ Rassembler régulièrement les adhérents du département
- ✓ Créer des liens avec des associations amies, ce qui permettra l'élargissement du groupe local avec de nouveaux adhérents prêts à défendre les valeurs de l'agriculture paysanne
- ✓ Suggérer des idées d'actions au groupe formé et participer aux actions nationales (salons à la ferme, mobilisations nationales)
- ✓ Avec les autres membres du groupe :

* créer une messagerie "locale" et entretenir les relations avec les adhérents : mot de bienvenue et info sur les activités - mot de rappel si adhésion échue sans renouvellement (*pour les groupes constitués en asso locale*)

* si celui-ci se développe, réfléchir aux outils de communication : page FB, lettre info.

- ✓ Construire et entretenir des échanges réguliers avec la Conf locale, animateur.trices et paysan.nes
- ✓ Être l'interlocuteur des salariés et des administrateurs Ami.e.s qui animent le groupe « « Référents » »
- ✓ Faire part des problèmes rencontrés, des actions mises en œuvre localement, des idées /projets au national pour être épaulé ou valoriser les actions (nourrir la Lettre trimestrielle de l'association et informer les adhérents d'initiatives inspirantes par exemple)
- ✓ Est invité à participer aux rencontres inter-référents organisées 2 à 3 fois au cours de l'année

➔ *Il est important, dans un premier temps, de se rapprocher des secrétariats Conf' de votre département (confédéré.e.s et salarié.e.s). En cas de besoin, le national peut faciliter une première mise en contact.*

➔ *Formations : les Ami.e.s de la Conf' et ses partenaires organisent un cycle de formations annuelles, gratuites et ouvertes à tout adhérent à jour de sa cotisation. Il n'y a pas d'obligation, mais le référent local est invité à participer à l'une ou plusieurs d'entre elles. Cela permettra d'être de meilleurs ambassadeurs en ayant des références communes.*